



LANORAIE

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Lanoraie

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 6 février 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté le règlement suivant :

84-5-2024 : Règlement 84-5-2024 modifiant le règlement 84-2013 – Limite de vitesse sur les rues de l’Ancrage et du Noroît, en partie

Pour obtenir copie de ce règlement ou le consulter, vous devez vous référer à l’hôtel de ville ou sur le site Internet de la municipalité au: www.lanoraie.ca.

Que ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ à Lanoraie ce 8 février 2024.

Brigitte Beuparlant,
Directrice générale adjointe
et greffière-trésorière adjointe